

# Coalition pour l'accessibilité aux services des Centres locaux d'emploi (CASC)

Hiver 2012

## Mandat de la CASC

- le respect des droits des personnes qui reçoivent de l'aide de dernier recours, qu'elles aient ou non des contraintes à l'emploi.
- l'amélioration des communications aux prestataires et l'humanisation des services du MESS.

## POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA CASC, CONTACTEZ:

**Florence Richer**  
Organisatrice  
communautaire  
Projet Genèse  
(514) 738-2036  
poste 402  
florence@genese.qc.ca

**Marie-Ève  
Duschene**  
Front commun des  
personnes  
assistées sociales  
du Québec  
(514) 987-1989  
sol@fcpsaq.qc.ca

## J'en ai plein mon casque des mauvais services des CLE



### La CASC organise une Assemblée publique

pour discuter

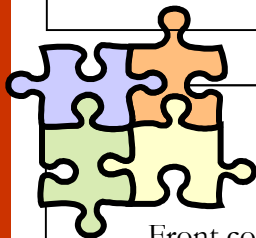
**Des coupures  
dans les CLE**

**De la  
déshumanisation  
des services**

**De comment on passe à  
l'action**

**Mercredi, le 11 avril 2012  
Au Centre Saint-Pierre, 1212 Rue Panet, Montréal  
Salle 203**

L'assemblée est ouverte aux différents acteurs affectés par les coupures dans les CLE. Nous invitons les personnes assistées sociales et les groupes de défense de droits concernés par les problèmes d'accès à l'aide sociale à participer ainsi que les intervenant-es des milieux communautaires et des services sociaux qui constatent l'impact de la dégradation des services des CLE sur leur travail. Cahier des participants et inscriptions - Plus de détails à venir!



### Il est encore temps de se joindre au comité organisateur de l'assemblée!

- Front commun des personnes assistées sociales du Québec
- La Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire
- Welfare rights committee
- Centre des femmes de Verdun
- Regroupement des groupes populaire En alphabétisation du Québec
- Regroupement des Auberges du cœur du Québec
- Conseil communautaire NDG
- Projet P.A.L. - RA-JE citoyenne
- Projet Genèse

## Positions et engagements de la Ministre Boulet, Rencontre CASC / MESS du 14 novembre 2011

Toute personne qui veut rencontrer un agent d'aide financière peut le faire s'il en fait la demande, mais ce ne sera pas nécessairement l'agent qui traite le dossier. Cette directive a été transmise au réseau des CLEs à la fin du mois de septembre 2011.

Pas de retour en arrière sur l'implantation du Centre de communication à la clientèle (CCC) car le MESS vise à ce que le CCC se développe et puisse faire du transactionnel avec les prestataires.

Les personnes qui en font la demande peuvent recevoir de l'aide au CLE pour remplir une demande d'aide financière.

Il n'y aura pas de coupures dans les postes des agent-es d'aide financière, mais le Ministère maintient la politique de ne remplacer que 4 agents sur 10 partant à la retraite.

Seuls les relevés bancaires en date du dépôt de la demande doivent être demandés. Demander des relevés plus anciens est une vieille pratique qui persiste dans le réseau.

Les délais pour la remise des documents ne seront pas modifiés, les délais serrés de 5, 10 ou 15 jours existent pour "un meilleur service aux prestataires".

Le MESS se penche sur le nombre de documents demandés pour prouver l'admissibilité à l'aide sociale.

Le MESS est en négociation avec d'autres instances gouvernementales pour pouvoir obtenir le numéro d'assurance sociale et le certificat de naissance gratuitement par voie électronique.

Ils vont uniformiser pour la 1<sup>ère</sup> fois la pratique du chèque de dépannage. La pratique du chèque de dépannage doit être vue comme une avance de fonds.

Le niveau permis d'avoirs liquides des requérant-es à l'aide sociale ne sera pas haussé.

Des services dans les CLE de moins en moins accessibles.

Les preuves s'accablent!



La CASC continue d'accumuler les preuves quand aux problèmes vécus par les personnes assistées sociales. Un dossier de « pièces à convictions » a été monté par le Front commun des personnes assistées sociales du Québec. De leur côté, la TROVEP de l'Outaouais a aussi son dossier noir que nous pouvons consulter à l'adresse suivante : <http://trovepo.org/documents/LivrenoirCLEdec.11f>

### RAJE citoyenne

#### Une brèche dans la contribution parentale

Suite à plusieurs pressions exercées sur la ministre Julie Boulet, le RAJE citoyenne s'est fait offrir de participer à un projet-pilote pour que des intervenantEs d'organismes communautaires soient reconnus par les CLE pour faire tomber les mesures relatives à la contribution parentale. Pour plus de détails ou y participer, contactez le RAJE citoyenne.

## Nos demandes politiques Hiver 2012

**1. Humanisation des services :** Que toutes les personnes qui reçoivent une prestation d'aide sociale puissent contacter l'agent qui traite leur dossier par téléphone ou en personne.

**2. Rencontre d'attribution initiale :** Faire en sorte que le CLE offre automatiquement à tous les demandeurs d'aide financière une rencontre avec un ou une agente et ce de manière à respecter l'article 29 de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles.

**3. Délais :** Agir pour que des agents d'aide financière soient ajoutés de manière à ce que toutes les personnes sans-emploi puissent avoir accès à des services adéquats à leur Centre local d'emploi, et que les délais d'accès aux prestations d'aide financière soient considérablement réduits.

**4. Contribution parentale :** Abolir la notion de contribution parentale qui signifie des démarches supplémentaires pour les jeunes en difficulté, et donc des délais pour l'obtention de l'aide financière, et une plus grande précarité.

**5. Documents à fournir pour établir l'admissibilité :** Assurer la gratuité des documents à fournir pour établir l'admissibilité du demandeur à l'aide financière.

**6. Chèque de dépannage :** Assurer aux requérants en situation de grand dénuement un réel accès à un chèque de dépannage.

**7. Avoirs liquides permis :** Que les niveaux d'avoirs liquides des requérants soient les mêmes que pour les personnes déjà admises au programme d'aide sociale soit 1500\$ pour une personne seule et 2500\$ pour une famille, comme c'était le cas avant la réforme.